

DEVENEZ AMBASSADEUR



Vous avez un proche qui recherche un emploi dans les secteurs du sanitaire et du médico-social ?
Conseillez-lui de rejoindre un établissement de notre Groupe.

**Vous recevrez une prime de 800 €
et votre proche aussi ! (*)**



(*) Les modalités complètes de la charte de cooptation sont affichées au sein de votre établissement et le service RH est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Découvrez aussi la charte et l'ensemble de nos établissements en France sur notre site Intranet.



Des établissements que nous conseillons à nos proches !